

**RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC
DE COLLECTE DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES**



ANNEE 2012

SOMMAIRE

PREAMBULE	1
CONTEXTE	1
HABITAT.....	2
ENJEUX	2
SIGLES UTILISES	2
 I – ORGANISATION DE LA COLLECTE DES DECHETS.....	3
I.1. ORGANISATION DES COLLECTES EN PORTE A PORTE	4
I.1.1. Organisation de la collecte des ordures ménagères (OM).....	4
I.1.2. Organisation de la collecte des emballages ménagers recyclables, journaux et magazines (EMR/JM).....	5
I.1.3. Organisation de la collecte des déchets verts (DV).....	6
I.1.4. Organisation de la collecte des objets encombrants (OE).....	7
I.2. ORGANISATION DES COLLECTES EN APPORT VOLONTAIRE	8
I.2.1. Organisation de la collecte du verre	8
I.2.2. Organisation de la collecte des déchets ménagers spéciaux (DMS).....	9
I.3. LE NETTOIEMENT DES MARCHES	9
I.4. LE DEVENIR DES DECHETS COLLECTES.....	9
I.5. MOYENS MIS EN OEUVRE.....	10
I.5.1. Moyens matériels.....	10
I.5.2. Moyens humains.....	10
I.6. LA QUALITE DU SERVICE ; LABELLISATION	11
 II –EVOLUTION DES TONNAGES DES DECHETS COLLECTES	12
II.1. EVOLUTION DES TONNAGES DES DECHETS COLLECTES EN PORTE A PORTE.....	13
II.1.1. Evolution des tonnages Ordures Ménagères et matériaux recyclables	13
II.1.2. Evolution des tonnages des objets encombrants (OE)	16
II.1.3. Evolution des tonnages des déchets verts (DV)	17
II.2. EVOLUTION DES TONNAGES DES DECHETS COLLECTES EN APPORT VOLONTAIRE.....	18
II.2.1. Evolution des tonnages du verre	18
II.2.2. Evolution des tonnages des déchets ménagers spéciaux (DMS).....	19
II.3. EVOLUTION DES TONNAGES DES DECHETS SUR L'ENSEMBLE DES COLLECTES	20
II.4. EVOLUTION DES TONNAGES DES DECHETS DES MARCHES FORAINS	22
 III – LE COÛT DU SERVICE	23
III.3. BILAN SUR LE COÛT DU SERVICE	26
III.1. EVOLUTION DES DEPENSES DE 2005 A 2011.....	26
III.2. EVOLUTION DES RECETTES DE 2005 A 2011.....	26
III.3. ANALYSE DES COUTS SELON LE REFERENTIEL DE L'AGENCE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA MAITRISE DE L'ENERGIE (ADEME)	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.

Le présent rapport a pour objet d'informer les usagers sur le coût et la qualité du service public de collecte des déchets ménagers et assimilés de la ville de Joinville-le-Pont, au titre de l'année 2011.

La ville a transféré sa compétence en matière de traitement des déchets ménagers et assimilés au Syndicat Intercommunal de Traitement des Ordures Ménagères de l'Agglomération Parisienne (SYCTOM) qui assure le tri et le transfert des matériaux valorisables et l'élimination des autres déchets.

Ce changement de prestataire a été l'occasion d'optimiser la collecte en réduisant la fréquence de collecte des ordures ménagères dans les secteurs pavillonnaires et en réorganisant les jours de ramassage des déchets verts et des objets encombrants.

CONTEXTE

La commune de Joinville-le-Pont est située à l'Est de la périphérie de Paris, sur la boucle de la Marne et à 9,5 km de la Cathédrale Notre-Dame.

Elle est située au Nord du département du Val de Marne et dépend administrativement de l'arrondissement de Nogent-sur-Marne. Elle est le chef lieu de canton.

Les limites de la ville sont constituées par les communes de Paris en bordure du bois de Vincennes, Saint-Maurice, Saint-Maur-des-Fossés, Champigny-sur-Marne, Nogent-sur-Marne et, séparée par la Marne, de Maisons-Alfort.

Joinville-le-Pont a une population de 17 607 habitants (données INSEE 2009) avec une superficie de 230 hectares. Elle est l'une des dix plus petites communes du Val-de-Marne.



Habitat

Selon les données INSEE (Institut National de la Statistique et des Etudes économiques), pour l'année 2009, le parc de logements de Joinville-le-Pont s'élève à 8 843 (8125 résidences principales) dont 94% de logements principaux, 1,3% de logements secondaires et 4,7% de logements vacants.

ENJEUX

La législation régissant le traitement des déchets est de plus en plus exigeante pour réduire l'empreinte environnementale de la gestion des déchets. Afin de s'y conformer, des investissements importants ont été engagés par les par les organismes qui en ont la charge et répercutés sur les communes.

Pour contrecarrer la hausse des coûts de traitement, il faut maîtriser les coûts de collecte. Pour ce faire, il est indispensable de produire moins de déchets, de mieux trier les déchets produits car les déchets valorisables sont moins coûteux à traiter, et d'optimiser le service de collecte.

C'est dans ce cadre que la collecte a été modifiée à partir du 1^{er} septembre 2009, et que la ville travaille pour trouver les solutions techniques et actions à mener auprès des riverains.

SIGLES UTILISES

OM	ordures ménagères
EMR	emballages ménagers recyclables
JM	journaux et magazines
DV	déchets verts
OE	objets encombrants
DMS	déchets ménagers spéciaux
DASRI	déchets d'activités de soins à risque infectieux
AV	apport volontaire
SYCTOM	Syndicat Intercommunal de Traitement des Ordures Ménagères de l'Agglomération

I – ORGANISATION DE LA COLLECTE DES DECHETS

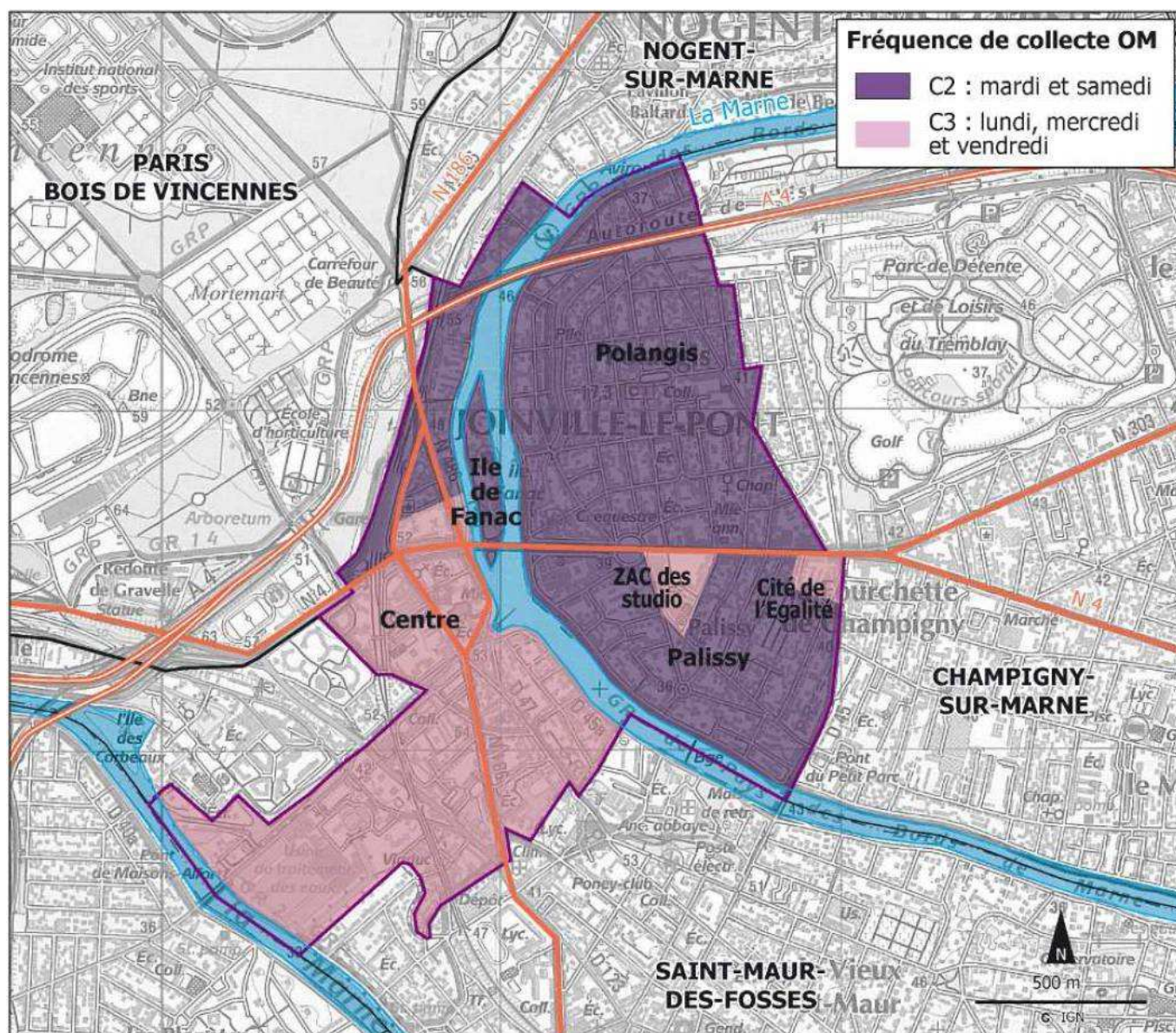
I.1. ORGANISATION DES COLLECTES EN PORTE A PORTE

La collecte en porte à porte consiste à collecter les déchets devant le domicile de chaque riverain qui les aura préalablement présentés sur la voie publique dans des contenants adaptés.

Ce type de collecte concerne les ordures ménagères (non recyclables), les emballages ménagers, les journaux, les magazines, les déchets verts et les objets encombrants.

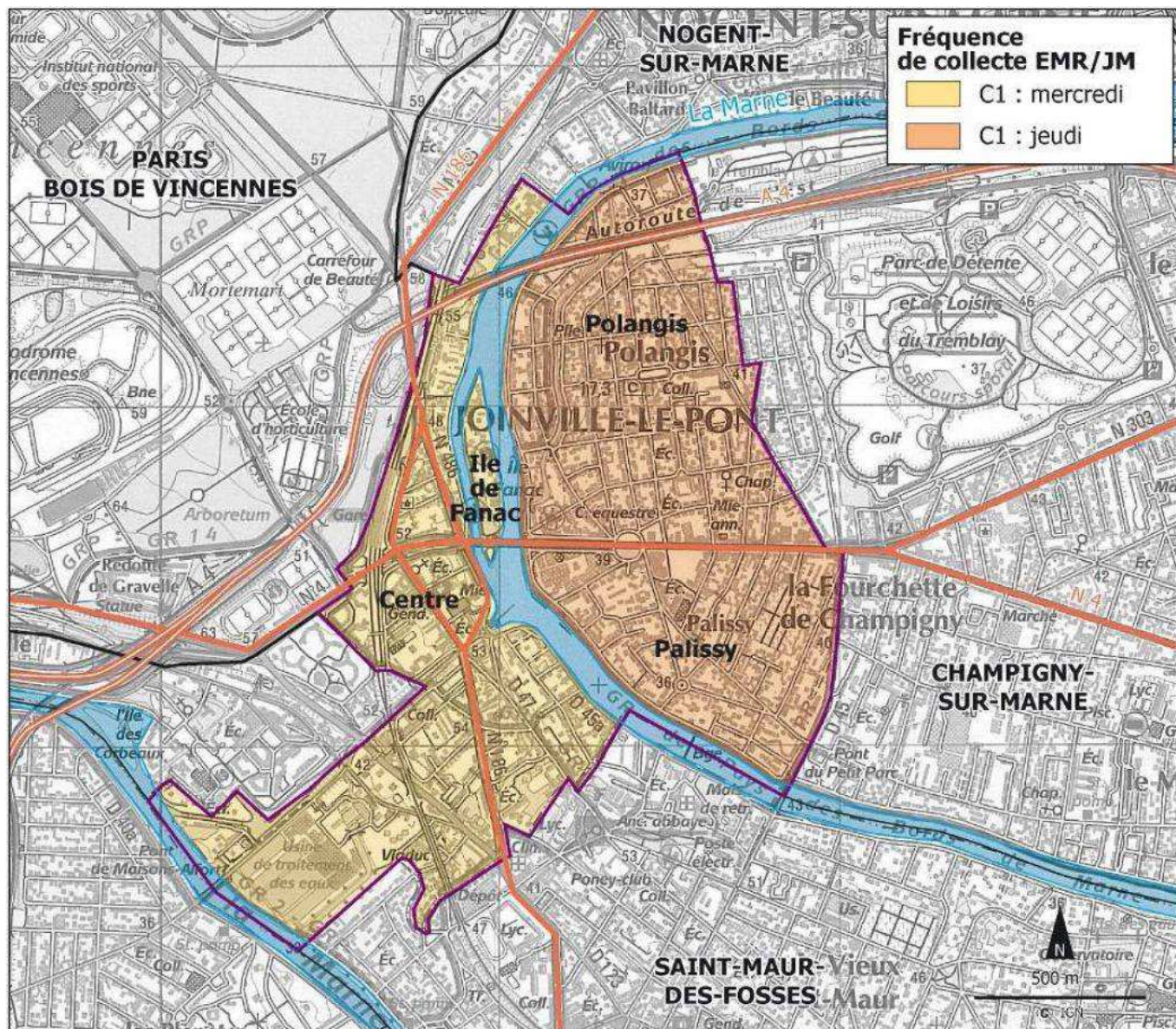
I.1.1. Organisation de la collecte des ordures ménagères (OM)

Les ordures ménagères sont présentées à la collecte par les riverains dans des bacs à couvercle vert. En 2008 et début 2009, elles étaient ramassées trois fois par semaine (C3). Depuis le premier septembre 2009, elles ne sont plus collectées que deux fois par semaine (C2) dans les zones pavillonnaires que sont les quartiers Palissy, Polangis, le nord du quartier centre et l'île Fanac, à l'exception des grands ensembles d'habitat collectif. Voici la carte présentant la nouvelle organisation de cette collecte.



I.1.2. Organisation de la collecte des emballages ménagers recyclables, journaux et magazines (EMR/JM)

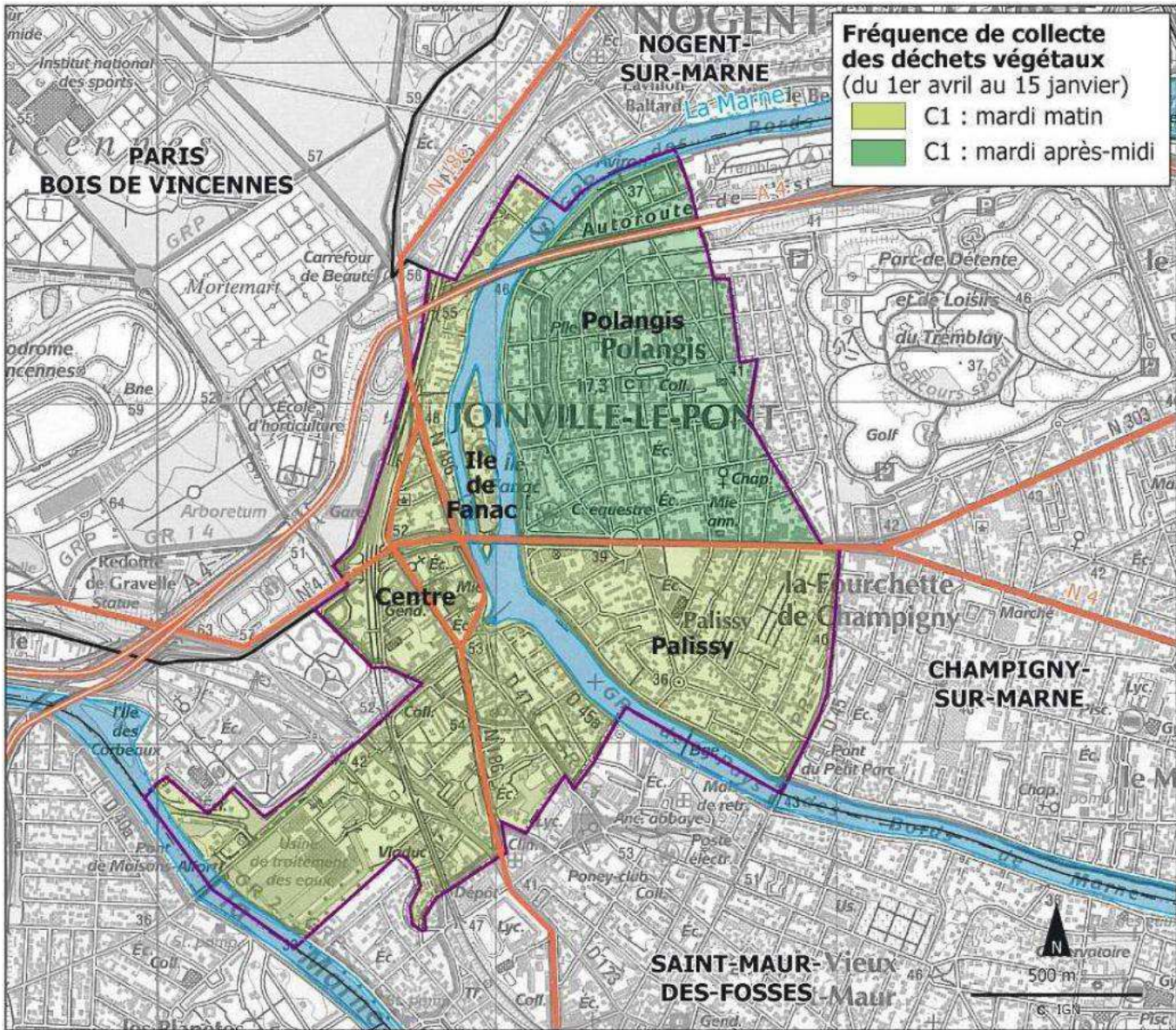
Les EMR/JM sont présentés à la collecte par les riverains dans des bacs à couvercle bleu. La collecte des EMR/JM s'effectue toujours 1 fois par semaine (C1) sur l'ensemble de la ville. Il n'y a donc pas de changement de fréquence de collecte sur ce flux entre 2008 et 2009. Voici la carte présentant l'organisation de cette collecte.



Organisation de la collecte des EMR/JM depuis le 1^{er} septembre 2009

I.1.3. Organisation de la collecte des déchets verts (DV)

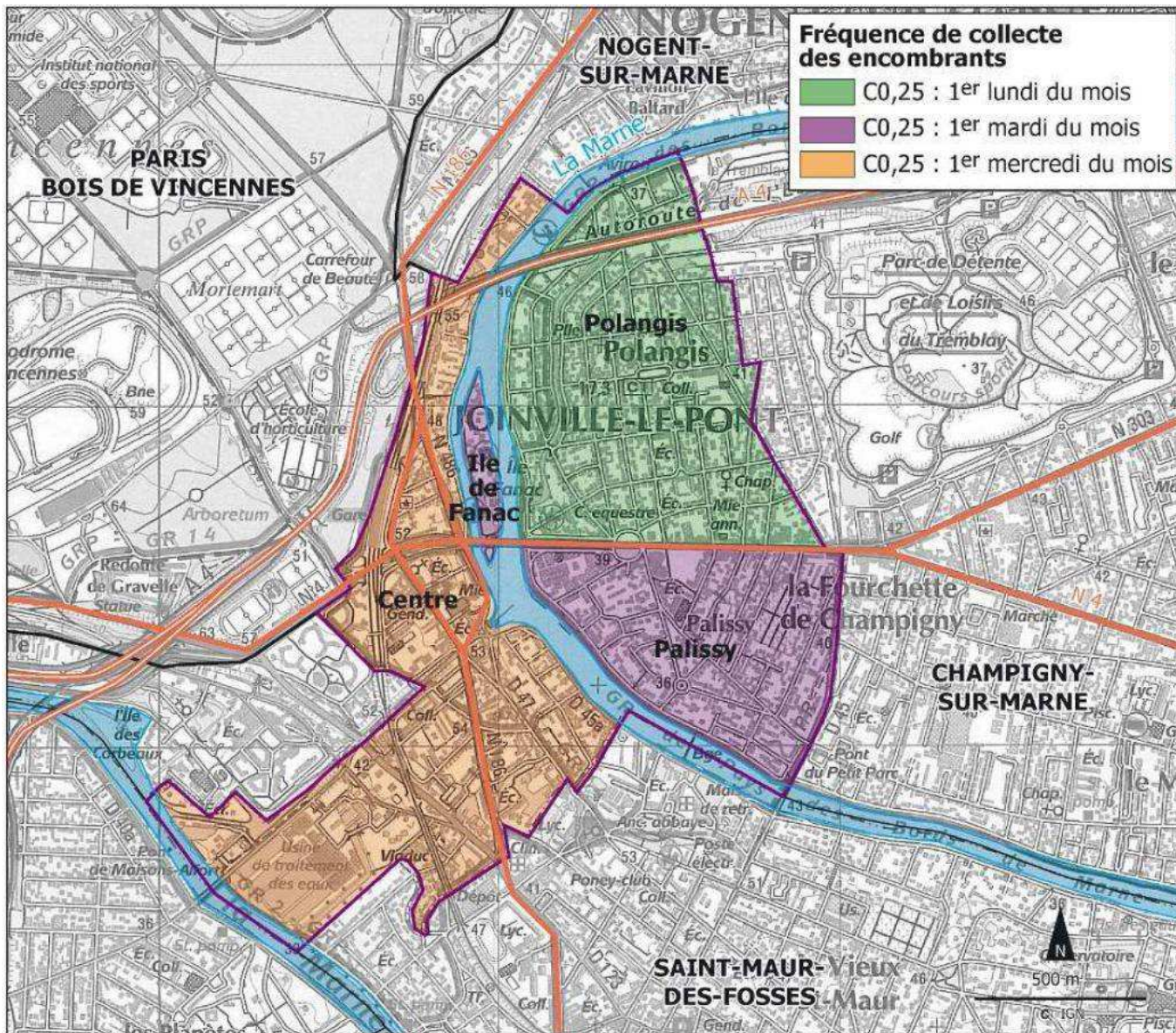
Les déchets verts sont présentés à la collecte par les riverains dans des sacs transparents réutilisables fournis une fois par an par la ville et distribués par le prestataire. La collecte des déchets verts s'effectue toujours 1 fois par semaine (C1) sur l'ensemble de la ville. Les déchets verts ne pouvant être présentés en sac doivent être amenés par les riverains à la déchetterie d'Ivry, à l'exception des sapins de Noël qui sont pris en charge lors des deux premiers ramassages de janvier. Voici la carte présentant l'organisation de cette collecte.



Organisation de la collecte des déchets verts depuis le 1^{er} septembre 2009

I.1.4. Organisation de la collecte des objets encombrants (OE)

Les objets encombrants sont présentés les premiers lundi, mardi et mercredi du mois depuis le 1^{er} septembre 2009 (C 0,25). Auparavant, ils étaient collectés le 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} jeudi du mois. Cette nouvelle organisation a permis de réduire la période durant laquelle des encombrants sont déposés sur la voie publique, et ainsi limiter les dépôts sauvages en volume et sur une période plus courte. Le tout venant et les volumes d'encombrants n'entrant pas dans le cadre des objets que le prestataire doit contractuellement ramasser doivent être apportés par les riverains à la déchetterie d'Ivry. Voici la carte présentant la nouvelle organisation de cette collecte.



Organisation de la collecte des objets encombrants depuis le 1^{er} septembre 2009

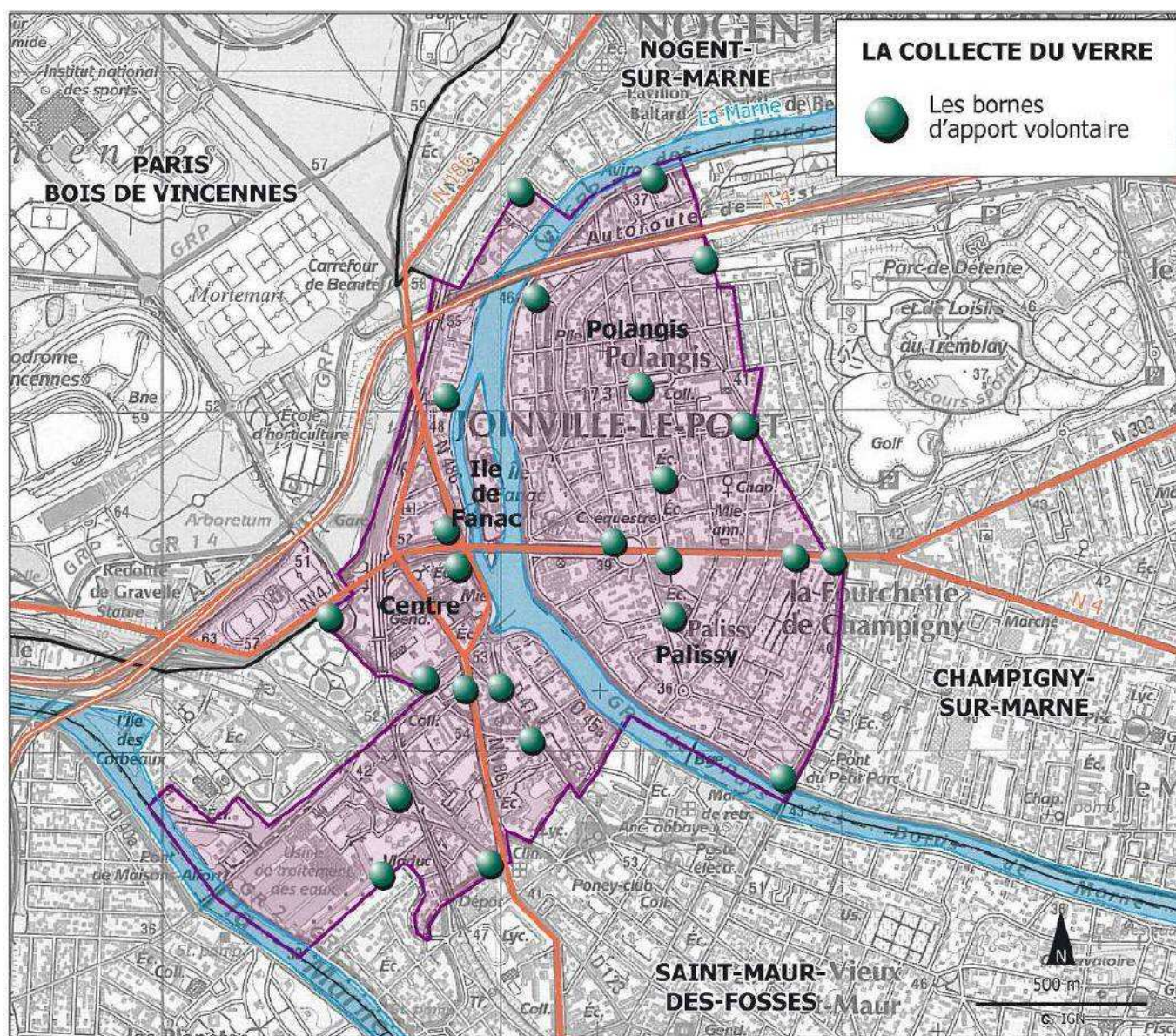
I.2. ORGANISATION DES COLLECTES EN APPORT VOLONTAIRE

Dans le cadre de l'apport volontaire il est demandé aux riverains de se déplacer jusqu'aux points de collecte prévus à cet effet. Ce type de collecte concerne le verre, les déchets ménagers spéciaux (DMS) à caractère toxique.

I.2.1. Organisation de la collecte du verre

25 points de collecte sont répartis sur l'ensemble de la ville. Il n'y a pas de fréquence contractuelle pour la collecte de ces conteneurs, mais le prestataire a une obligation de résultat, à savoir qu'il ne doit pas y avoir de problème de débordement.

Afin de rendre ces points de collecte moins bruyants, plus sécurisés et mieux intégrés à l'environnement urbain, un projet d'enfouissement de ces conteneurs a vu le jour en 2009. Une première tranche de 13 unités est prévue pour 2010, le restant pour 2011. Ce projet permet d'envisager l'ajout ou le déplacement de certains conteneurs pour une meilleure efficacité de cette collecte. Voici la carte présentant la répartition des points de collecte en 2009.



Répartition des points de collecte du verre en 2009

I.2.2. Organisation de la collecte des déchets ménagers spéciaux (DMS)

Les DMS représentent les déchets toxiques produits en petite quantité par les ménages tels que les pots de peinture, les solvants, les aérosols, les piles et batteries...

Ces déchets sont collectés par le prestataire de la ville à l'aide d'une camionnette équipée de contenants adéquats. Ce véhicule est présent le 1^{er} samedi du mois sur le marché de l'avenue Gallieni, et le 3^{ème} dimanche du mois sur celui de la place du Huit Mai 1945.

La collecte des déchets d'activités de soins à risque infectieux (DASRI) est prévue pour 2010. Les DASRI sont les déchets produits par les particuliers en soins à domicile. Les déchets de ces soins tels que les seringues et aiguilles ne doivent pas être jetés avec les ordures ménagères à cause du risque infectieux.

I.3. LE NETTOIEMENT DES MARCHES

La ville assure la collecte et le traitement des déchets issus des marchés forains. Ce ramassage et ce nettoyage ont lieu après chaque marché selon le planning ci-dessous.

Marché	Jours de nettoyage						
	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	Samedi	dimanche
Avenue Gallieni		3 h 00				3 h 50	
Place du 8 Mai 1945				3 h 00			3 h 00

I.4. LE DEVENIR DES DECHETS COLLECTES

En matière de gestion des déchets, la ville de Joinville-le-Pont n'assure que la compétence collecte. La compétence traitement a été transférée au SYCTOM de l'agglomération parisienne dont elle est adhérente.

En fin de collecte, les déchets sont acheminés vers le centre de tri, de transfert et d'incinération d'Ivry-sur-Seine. Les ordures ménagères sont incinérées avec production en parallèle d'énergie thermique. Les matériaux recyclables sont triés et revendus aux entreprises de recyclage.

Seuls les déchets verts et les déchets ménagers spéciaux (DASRI compris) et les encombrants ne sont pas gérés par le SYCTOM. Les déchets verts sont compostés à la plate-forme TEVA de Chennevières-sur-Marne. Les DMS collectés par URBASER sont transférés à des sociétés de traitement spécialisées. Les encombrants sont amenés à la déchetterie TAIS de Bonneuil-sur-Marne.

I.5. MOYENS MIS EN OEUVRE

I.5.1. Moyens matériels

Matériel de collecte OM	BOM 19T (PTAC) et 26T (PTAC) SEMAT ou FAUN + Lève conteneurs LC MAXI
Matériel de collecte EMR/JM	BOM 19T (PTAC) Lève conteneurs LC MAXI
Matériel de collecte Verre en AV	Camion grue 30 m3 Pesée Embarquée : type Vishay PME
Matériel de collecte OE	BOM 19T (PTAC) et 26T (PTAC)
Matériel de collecte DV	BOM 19T (PTAC) Lève conteneurs LC MAXI
Matériel de collecte pour le débardage de l'île Fanac	Tricycle + carriole pour la collecte sur l'île Mini benne 5m3 pour la collecte des OM sur le pont BOM 19 T pour les EMR et les DV BOM 26 T pour les OE, sur le pont
Matériel de collecte DMS	1 fourgon aménagé
Matériel de collecte et de nettoyage des marchés	BOM 19T (PTAC) 1 laveuse 12T avec potence 1 balayeuse 1 souffleuse
Matériel de collecte des corbeilles	1 mini benne 5m3

I.5.2. Moyens humains

OM, EMR-JM, OE, DV	1 conducteur PL + 2 équipiers
Verre en apport volontaire	1 conducteur PL
Débardage de l'île Fanac	1 agent pendant 2 heures pour chaque collecte équipé d'un tricycle et d'une carriole
Collecte des DMS	1 agent de tri (chauffeur VL)
Collecte des marchés	1 conducteur PL pour la conduite de la BOM 4 agents de collecte
Nettoisement des marchés	1 conducteur PL pour la conduite de la laveuse + 1 lancier + 3 agents de propreté
Collecte des corbeilles et des canisacs	1 conducteur VL
Distribution des sacs	Prestation effectuée 1 fois par an, par un agent avec véhicule de liaison.

I.6. LA QUALITE DU SERVICE ; LABELLISATION

La labellisation est une démarche volontaire ouverte aux collectivités locales de plus de 10 000 habitants ayant la compétence "collecte". Les labels sont attribués pour 3 ans.

L'ensemble de la démarche, depuis la validation des critères jusqu'au choix des collectivités locales lauréates, est conduite par l'ADEME et Eco-Emballages en partenariat avec un Comité national de labellisation composé d'Amorce, du Cercle National du Recyclage (CNR), de l'Association des Maires de France (AMF), de la Fédération nationale des Activités de Dépollutions et de l'Environnement (FNADE).

Les critères de sélection pour le label Qualitri sont les suivants :

- **Service** : satisfaire les usagers par l'information (rapport annuel, communication de proximité...)
- **Economie** : connaître et maîtriser les coûts de gestion (étude des coûts, suivi des tournées...)
- **Environnement** : améliorer les performances et limiter les impacts (taux de valorisation des déchets, évaluation de la consommation de carburant, collecte des déchets dangereux...)
- **Social** : améliorer les conditions d'hygiène et de sécurité du personnel

La ville a obtenu le label Qualitri en novembre 2011.

II –EVOLUTION DES TONNAGES DES DECHETS COLLECTES

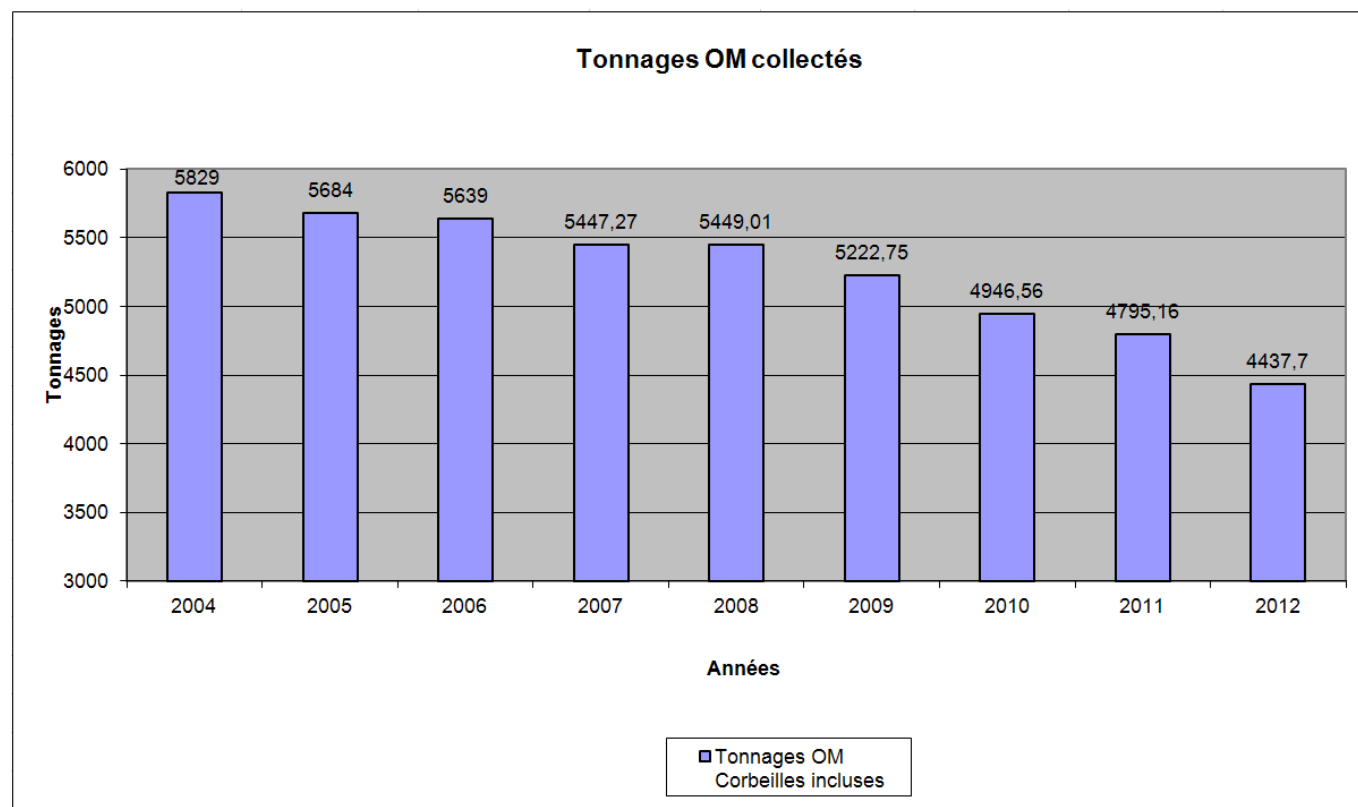
II.1. EVOLUTION DES TONNAGES DES DECHETS COLLECTES EN PORTE A PORTE

Il est question dans ce chapitre d'observer l'évolution des tonnages des différents flux collectés sur la ville et ainsi voir si l'on approche les objectifs principaux que sont la diminution de la production de déchets ainsi que l'augmentation de la part des déchets valorisables.

II.1.1. Evolution des tonnages Ordures Ménagères et matériaux recyclables

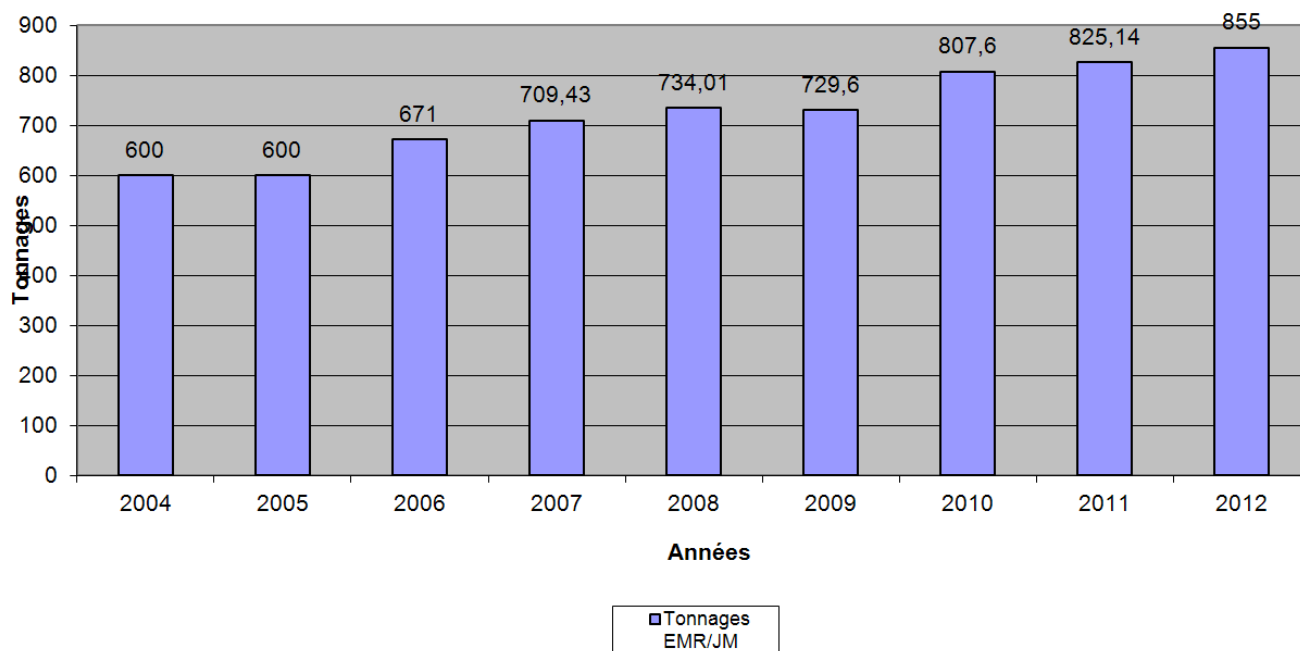
Il est intéressant de comparer l'évolution de ces deux flux collectés en porte à porte car ce sont sur les Ordures Ménagères que portent les efforts en matière de tri sélectif, afin d'en diminuer les tonnages après en avoir retiré la partie recyclable que composent les emballages ménagers recyclables, journaux et magazines (EMR/JM).

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Tonnages OM (corbeilles incluses)	5829	5684	5639	5447,27	5449,01	5222,75	4946,56	4795,16	4437,7
Evolution n-1		-2,49%	-0,79%	-3,40%	0,03%	-4,15%	-5,29%	-3,06%	-7,45%
Tonnages EMR/JM	600	600	671	709,43	734,01	729,6	807,6	825,14	855
Evolution n-1		0,00%	11,83%	5,73%	3,46%	-0,60%	10,69%	2,17%	3,62%
Cumul tonnages OM EMR JM	6429	6284	6310	6156,7	6183,02	5952,35	5754,16	5620,3	5292,7
Evolution n-1		-2,26%	0,41%	-2,43%	0,43%	-3,73%	-3,33%	-2,33%	-5,83%



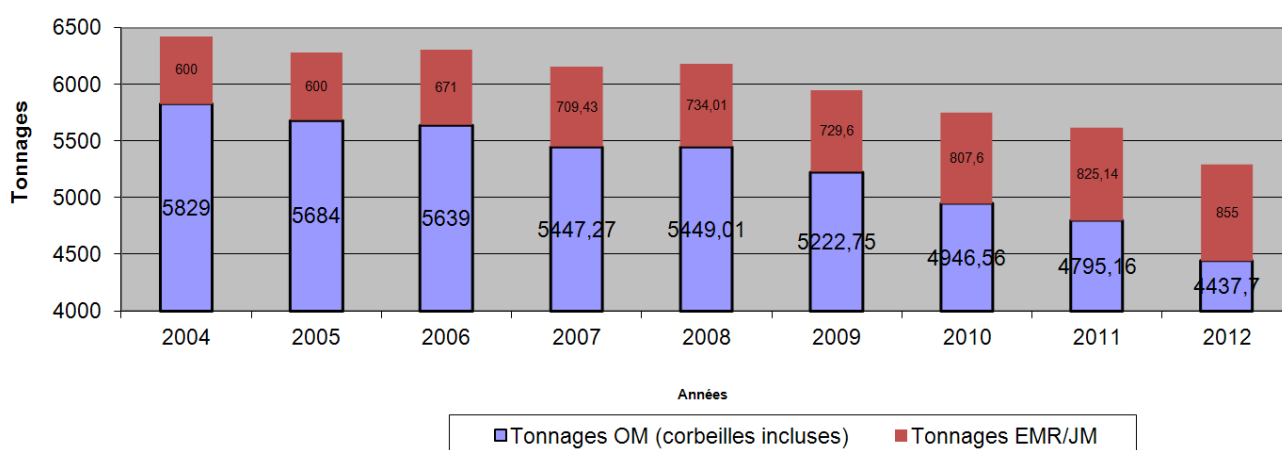
Evolution des tonnages OM

Tonnages EMR/JM collectés

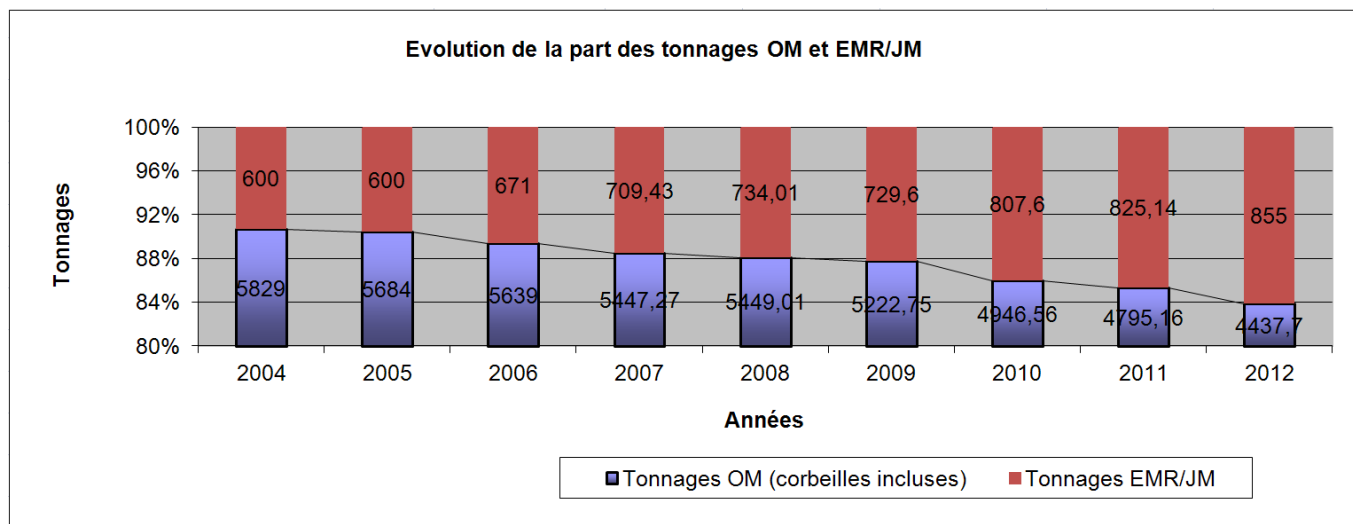


Evolution des tonnages EMR/JM

Evolution des tonnages OM et EMR/JM



Evolution du cumul OM + EMR/JM



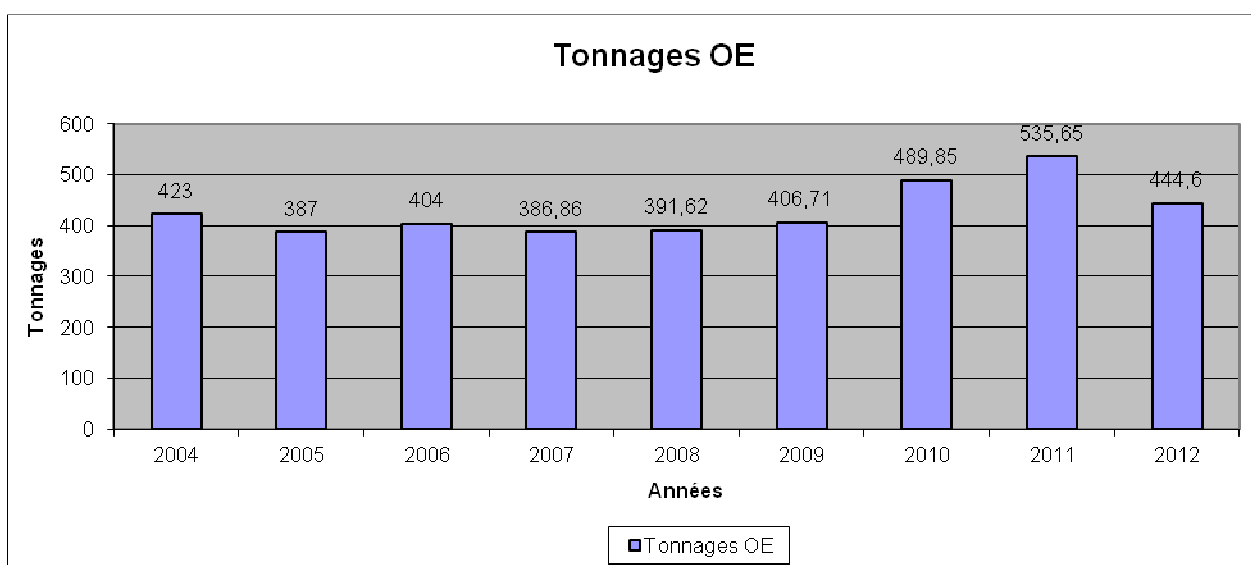
Evolution de la part des OM et EMR/JM par rapport au tonnage total

A l'aide de ces graphiques on constate une tendance à la baisse du tonnage total de ces deux flux réunis. En décomposant cette tendance par flux, on note que les tonnages des EMR/JM sont en légère augmentation, et les tonnages des OM subissent une diminution très significative. De ce fait, la part des EMR/JM représentent une proportion de plus en plus importante de la quantité totale.

Sachant que la population de Joinville reste relativement stable (légère augmentation), on peut en déduire que les Joinvillais génèrent moins de déchets concernant ces deux flux et trient mieux ceux qu'ils produisent. Il s'agit d'une tendance globale depuis 2004.

II.1.2. Evolution des tonnages des objets encombrants (OE)

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Tonnages OE	423	387	404	386,86	391,62	406,71	489,85	535,65	444,6
Evolution n-1		-8,51%	4,39%	-4,24%	1,23%	3,85%	20,44%	9,35%	-17,00%



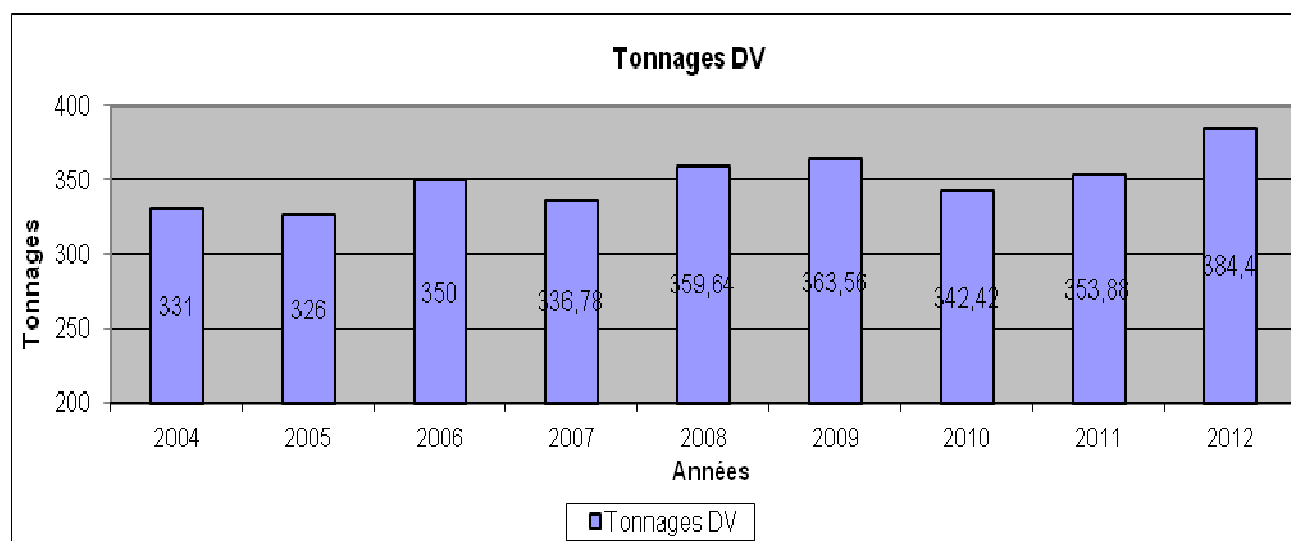
La quantité d'OE collectés a amorcé une augmentation à partir de 2008. Cette augmentation est brutale entre 2009 et 2010, soit 20,44%, et se poursuit entre 2010 et 2011.

On peut émettre l'hypothèse que la communication faite fin 2009 à l'occasion du changement de prestataire et de la réorganisation des collectes a fait la promotion de ce service.

Toutefois, cela n'a pas engendré une baisse des tonnages d'encombrants en dépôts sauvages ramassés par le service propreté de la ville qui eux aussi continuent d'augmenter fortement.

LII.1.3. Evolution des tonnages des déchets verts (DV)

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Tonnages DV	331	326	350	336,78	359,64	363,56	342,42	353,88	384,4
Evolution n-1		-1,51%	7,36%	-3,78%	6,79%	1,09%	-5,81%	3,35%	8,62%



En 2009, le ramassage des déchets verts a été prolongé d'un mois en décembre, et la première quinzaine de janvier avec le ramassage des sapins de Noël.

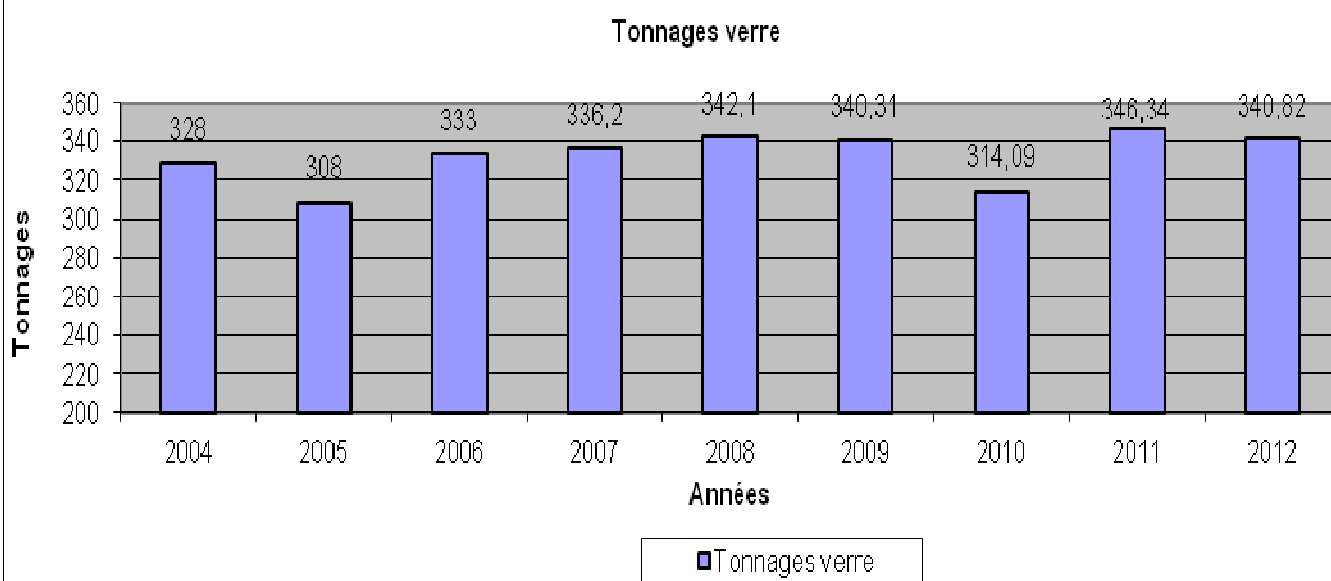
A partir de 2011, cette collecte est effectuée toute l'année sans interruption.

Les tonnages subissent des variations annuelles autour d'une valeur moyenne de 345T que l'on peut imputer aux variations de production de matière végétale liées aux conditions naturelles changeantes d'une année sur l'autre.

II.2. EVOLUTION DES TONNAGES DES DECHETS COLLECTES EN APPORT VOLONTAIRE

II.2.1. Evolution des tonnages du verre

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Tonnages verre	328	308	333	336,2	342,1	340,31	314,09	346,34	340,82
Evolution n-1		-6,10%	8,12%	0,96%	1,75%	-0,52%	-7,70%	10,27%	-1,59%



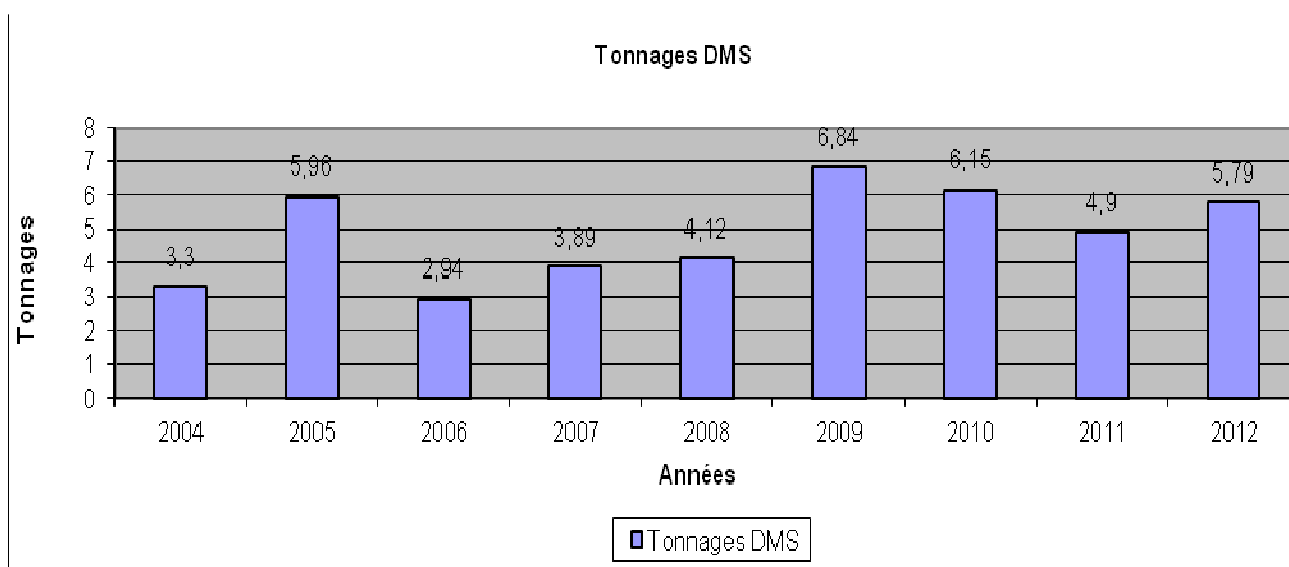
Les tonnages de verre collectés varient annuellement autour d'une valeur moyenne de 330T avec une tendance à la baisse depuis 2008, et une chute significative du tonnage de 7.7% entre 2009 et 2010.

Il ne semble pas s'agir d'une baisse de la qualité du tri car, en parallèle, les tonnages en OM baissent aussi. Elle peut être expliquée par la perturbation du service due à l'enfouissement de la moitié du parc de conteneurs en 2010.

En 2011 et 2012, les tonnages captés sont revenus aux valeurs de 2009.

II.2.2. Evolution des tonnages des déchets ménagers spéciaux (DMS)

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Tonnages DMS	3,3	5,96	2,94	3,89	4,12	6,84	6,15	4,9	5,79
Evolution n-1		80,61%	-50,67%	32,31%	5,91%	66,02%	-10,09%	-20,33%	18,16%



Les tonnages des DMS sont en baisse depuis 2009. Il semblerait que ce service manque de visibilité pour les Joinvillais. Il conviendrait de communiquer davantage sur son existence et son utilité.

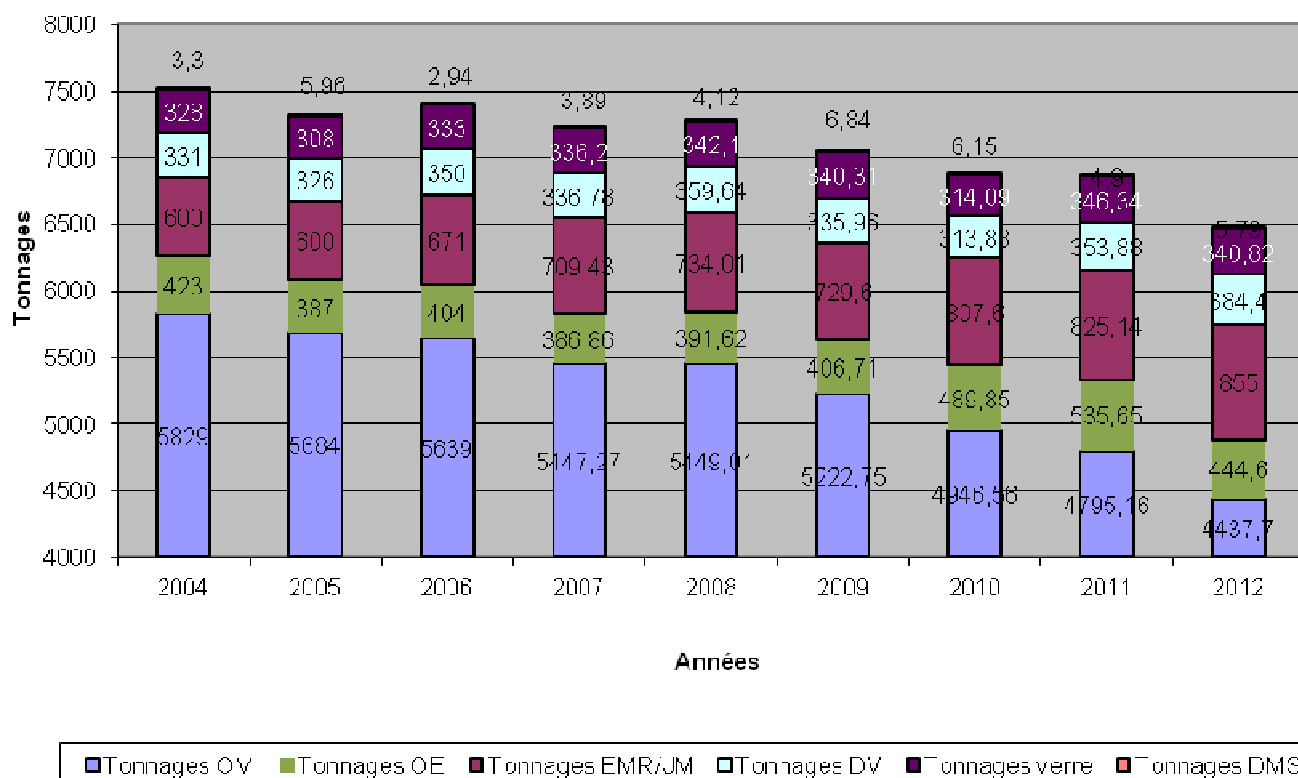
De plus, les collectes se font en apport volontaire dans un véhicule mis à disposition par le prestataire les jours de marché, sur la place du 8 mai et sur l'avenue Gallieni. L'idée étant que les personnes allant faire leur marché peuvent profiter du déplacement pour apporter leurs DMS. Or, les jours de marché, il est difficile de stationner à proximité du véhicule de collecte. Cela peut décourager ceux qui souhaiteraient apporter leurs DMS sans pour autant aller au marché.

Une réflexion doit être menée pour améliorer la visibilité et l'accessibilité à ce service.

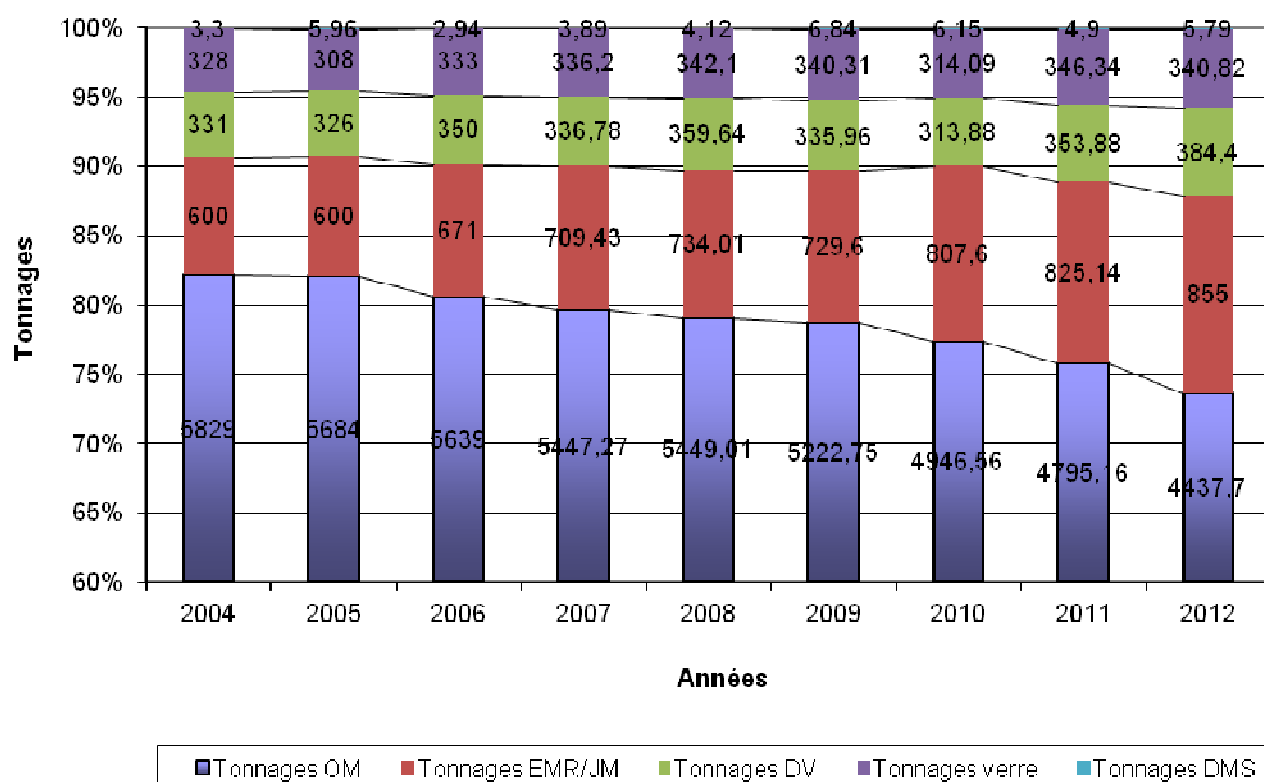
II.3. EVOLUTION DES TONNAGES DES DECHETS SUR L'ENSEMBLE DES COLLECTES

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Tonnages OM	5829	5684	5639	5447,27	5449,01	5222,75	4946,56	4795,16	4437,7
Tonnages OE	423	387	404	386,86	391,62	406,71	489,85	535,65	444,6
Tonnages EMR/JM	600	600	671	709,43	734,01	729,6	807,6	825,14	855
Tonnages DV	331	326	350	336,78	359,64	335,96	313,88	353,88	384,4
Tonnages verre	328	308	333	336,2	342,1	340,31	314,09	346,34	340,82
Tonnages DMS	3,3	5,96	2,94	3,89	4,12	6,84	6,15	4,9	5,79
Tonnages tri selectif	1262,3	1239,96	1356,94	1386,3	1439,87	1412,71	1441,72	1530,26	1586,01
Tonnage total	7514,3	7310,96	7399,94	7220,43	7280,5	7042,17	6878,13	6861,07	6468,31

Production totale des déchets sur l'ensemble des collectes



Part des tonnages OM et de l'ensemble du tri sélectif



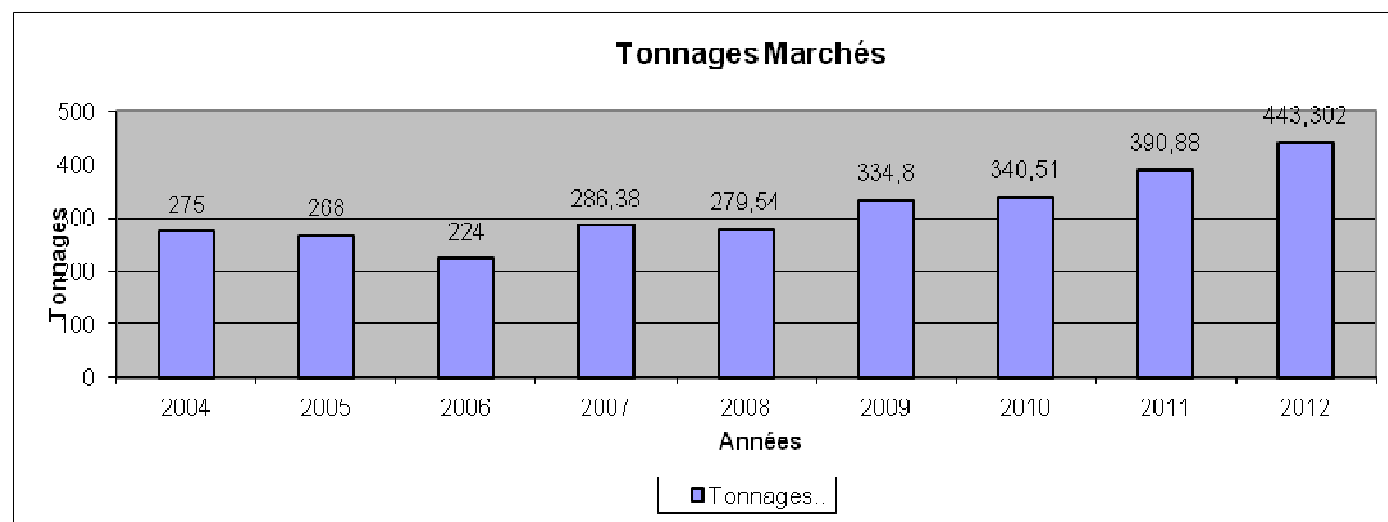
Le premier histogramme montre que les tonnages sur l'ensemble des flux confirment les observations faites précédemment, à savoir une baisse de la production totale de déchets qui a progressivement baissé d'environ 1046 T sur depuis 2004.

Le deuxième histogramme confirme aussi les premières observations faites par collecte, à savoir une augmentation des tonnages des matériaux triés avec une augmentation de leur part dans la production totale de déchets (hors OE).

Il est à noter que les OE ne font pas partie de ce dernier graphique car il ne s'agit pas d'un flux à trier à proprement parler, pouvant être mélangé aux OM.

II.4. EVOLUTION DES TONNAGES DES DECHETS DES MARCHES FORAINS

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Tonnages Marchés	275	268	224	286,38	279,54	334,8	340,51	390,88	443,302
Evolution n-1		-2,55%	-16,42%	27,85%	-2,39%	19,77%	1,71%	14,79%	13,41%



Les tonnages collectés sont très variables d'une année sur l'autre et il n'y a pas de tendance générale notable.

On constate toutefois une forte hausse des tonnages entre 2008 et 2012. Cela peut s'expliquer par le fait que la prestation de nettoyage a été étendue sur l'ensemble des rues adjacentes aux marchés depuis le 1^{er} septembre 2009.

III – LE COÛT DU SERVICE

III.3. BILAN SUR LE COÛT DU SERVICE

III.1. EVOLUTION DES DEPENSES DE 2005 A 2012

	REALISE 2005	REALISE 2006	REALISE 2007	REALISE 2008	REALISE 2009	REALISE 2010	REALISE 2011	REALISE 2012
Marché collecte et traitement des déchets verts, toxiques et encombrants	837 072,42 €	920 039,65 €	1 132 104,61 €	1 323 852,04 €	1 276 084,16 €	1 075 056,01 €	1 144 771,82 €	1 227 664,39 €
Traitement des ordures ménagères et des recyclables par le SYCTOM	519 531,88 €	579 277,44 €	571 568,87 €	726 086,83 €	756 727,72 €	747 015,39 €	749 445,42 €	748 324,08 €
	1 356 604,30 €	1 499 317,09 €	1 703 673,48 €	2 049 938,87 €	2 032 811,88 €	1 822 071,40 €	1 894 217,24 €	1 975 988,47 €

On peut constater une augmentation des coûts de collecte entre 2010 et 2012. Elle est due au fait que la collecte par les véhicules au gaz naturelle de ville n'a été effective qu'à partir de juillet 2010. Le surcoût de cette option n'a donc concerné qu'un semestre en 2010 contre la totalité de l'année 2011. A cela s'ajoute la révision annuelle des prix.

L'augmentation entre 2011 et 2012 est aussi en partie imputable à la révision annuelle des prix du marché, à laquelle s'est ajoutée l'augmentation de la TVA de 5,5 à 7%.

De plus, sont incluses dans le marché de collecte le traitement de certains flux comme celui des dépôts sauvages ramassés par le service propreté. En 2012, ce tonnage a été très important, à savoir 1 282T contre 1 067 T en 2011.

Est aussi à prendre en compte le traitement des déchets verts dont le tonnage a été important en 2012.

III.2. EVOLUTION DES RECETTES DE 2005 A 2012

Les recettes sont principalement constituées de :

- La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères : la TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères) est un impôt local, assis sur le foncier bâti. Elle est perçue avec la taxe foncière et son montant varie en fonction de la valeur du logement ou du local (pour les professionnels). Ainsi, elle n'est pas du tout liée à la quantité de déchets produite par le ménage ou le professionnel. « La TEOM étant une recette fiscale, non affectée, il ne peut y avoir de lien direct entre son montant et le coût d'un service particulier » (DGCL). La stabilité des recettes est due au gel du taux de la TEOM depuis 2009.

	REALISE 2005	REALISE 2006	REALISE 2007	REALISE 2008	REALISE 2009	REALISE 2010	REALISE 2011	REALISE 2012
TEOM	1 433 338,81 €	1 274 085,00 €	1 548 868,00 €	1 880 356,00 €	1 944 224,00 €	1 987 635,00 €	2 041 670,00 €	2 133 082,00 €

- La redevance spéciale, obligatoire, qui doit être instituée par les collectivités qui assurent la collecte et le traitement de déchets non ménagers (des entreprises ou des administrations) « qui, eu égard à leurs caractéristiques et aux quantités produites, peuvent être collectés et traités sans sujétions techniques particulières.» [article L.2224-14 du Code Général des Collectivités Territoriales]. Contrairement à la TEOM, la redevance pour service rendu est directement liée la quantité de déchet produite. La recette est donc nécessairement équilibrée avec la dépense.

	REALISE 2005	REALISE 2006	REALISE 2007	REALISE 2008	REALISE 2009	REALISE 2010	REALISE 2011	REALISE 2012
Redevance spéciale	73 926,32 €	121 712,10 €	110 033,42 €	117 900,37 €	129 760,27 €	124 971,64 €	143 999,95 €	136 300,32 €

On peut constater une baisse des recettes de la redevance spéciale pouvant s'expliquer par le fait que certains gros producteurs sont sortis du dispositif pour contractualiser avec un prestataire privé ou ont diminué leur dotation en bacs d'ordures ménagères pour utiliser davantage les bacs pour les recyclables.